



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale**

POLE JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE -
EDUCATION POPULAIRE – EGALITE DES CHANCES

Décision n° BR-022-10-00013-00 Portant agrément au titre du service civique (Volontariat de service civique)

**Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique, notamment son article 21 ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2010 du préfet de la région Bretagne, délégué territorial de l'Agence du Service Civique, portant délégation de signature au titre de l'Agence du Service Civique au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, délégué adjoint ;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 30/11/2010 par l'organisme intéressé ;

Décide :

Article 1

L'association La Citrouille dont le siège social est situé Place Nina Simone 22000 SAINT-BRIEUC (N°SIRET : 30013302200016) est agréée, pour une durée de cinq ans à compter de la signature de la présente décision, au titre du volontariat de service civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en volontariat de service civique sont les suivantes : Médiation culturelle et artistique

- assister les animateurs dans la mise en œuvre des actions en direction des adhérents de moins de 25 ans,
- accueil et information,
- suivi de la fréquentation,
- développement des relations avec le jeune public.

Article 3

La durée cumulée des contrats de volontariat de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 24 mois.

Fait à Rennes, le 25 JAN. 2011

Pour le Préfet de Région
Délégué territorial de l'agence du Service Civique,

Le Délégué Territorial Adjoint



Christian CARADEC

Annexe :

- *Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires.*

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
06/2011	0	0	0	0	0	0	1	1
Durée cumulée des contrats en mois	0	0	0	0	0	0	12	12